

# Compte-rendu du conseil municipal - 19 Septembre 2016 -



## *Commune de Saint Paul de Jarrat*

\* \* \*

L'an deux mille seize, le dix-neuf du mois de septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Paul de Jarrat, dûment convoqué le douze du mois de septembre, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (salle du conseil de la Mairie de Saint Paul de Jarrat), sous la présidence de **Monsieur Michel TARTIE**, Maire.

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

↳ Présents :

- **TARTIE Michel, Maire**

*(Par ordre alphabétique)*

- Mesdames AUTHIE Mireille, CARALP Catherine, DO RIO Nathalie, FORESTIER Nathalie, MAURY Nathalie.
- Messieurs, BONREPAUX Jean christophe, HERNANDEZ Jean Jacques, LABEUR Hubert, LIMA Charles, MIGALLON Bastien, MILESI Christian, PEDOUSSAT Christian

↳ Absent(e)s représenté(e)s : Christelle DURCHON

↳ Absent(e)s non représenté(e)s : Laetitia MOÏOLA

↳ Madame Nathalie MAURY est nommée secrétaire de séance.

Les délibérations prises lors du conseil municipal du 14 juin 2016 sont présentées par le Maire et soumises à la signature des conseillers municipaux présents pour validation.

- 2016-28 Budget supplémentaire 2016.
- 2016-29 Affectation résultats fonctionnement et investissement 2015.
- 2016-30 Evaluation partie terrain maison Rose.
- 2016-31 Privatisation de la production électrique.
- 2016-32 Activité bureau postal de la commune.
- 2016-33 Prescription de la révision du POS en PLU.
- 2016-34 Création d'un poste d'Agent territorial spécialisé des écoles maternelles 1<sup>ère</sup> classe.
- 2016-35 Augmentation du nombre d'heures annuelles d'un adjoint d'animation.
- 2016-36 Convention d'adhésion au SDIAU.

\* \* \*

⇒ **Validation du compte-rendu du conseil municipal du 14 juin 2016** : En l'absence de toute remarque ou demande rectificative, le compte-rendu du conseil municipal qui s'est tenu le 14 juin 2016 est validé.

⇒ **PLU (prestataire sélectionné, création groupe travail, point procédure)** :

Monsieur Labeur fait un point sur le détail de la procédure et explique à quel stade nous en sommes. La commission appel d'offre a sélectionné le bureau d'étude AMENA. Ce même bureau d'étude s'occupera du PLU de Montgailhard. Nous avons fait le choix avec la commune de Montgailhard de consulter et de recevoir ensemble les divers bureaux d'étude sans toutefois avoir fait le choix d'une consultation globale pour les 2 communes. Chaque commune garde son indépendance totale mais nous travaillerons conjointement sur les zones limitrophes.

Ont été contactées toutes les parties potentiellement intéressées, la chambre d'agriculture, la CCI, la chambre des métiers, le SCOT, le Département, la Région, les communes voisines....

Nous allons devoir réduire le volume des parcelles constructibles de façon importante et nous souhaitons créer une commission pour faire des propositions au bureau d'étude. Nous devons nous donner des critères : Réseaux existants, risques naturels, jardins de maison...

Il est donc proposé aux conseillers municipaux d'intégrer ce groupe de travail. Il faudra éviter tout parti pris pour se protéger contre toute procédure contraire ou tout conflit d'intérêt.

Nous avons appris cette semaine que le SCOT a été attaqué par les associations environnementales et que le SCOT d'après certains critères définit des parcelles qui seront constructibles d'office. Nous n'aurons donc pas toute la latitude voulue pour réajuster les surfaces constructibles.

Après appel à candidature : Jean-Jacques Hernandez, Christelle Durchon, Hubert Labeur, Charly Lima, Nathalie Maury et Michel Tartié souhaitent intégrer le groupe de travail.

Est soumis au vote la constitution du groupe de travail (JJ Hernandez, C Durchon, H Labeur, C Lima, N Maury, M Tartié accompagné par le cabinet d'étude AMENA.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

⇒ **Test circulation rue centrale** :

Nous recherchons le matériel adéquat afin d'effectuer le test de circulation. Nous attendons une réponse de la Colas. Hubert Labeur part en vacances 2 semaines, Mr le Maire prend le relais sur la mise à disposition du matériel pendant l'absence de Mr Labeur afin d'effectuer le test dès son retour.

⇒ **LINKY** :

Comme indiqué lors de notre précédente réunion il y avait peu d'espoir de pouvoir maintenir notre délibération et de grande chance de ne rien avoir à payer en dommages et intérêts. Le jugement rendu correspond à ce que nous pensions.

Lors de l'audition, étaient présents le juriste de la préfecture et les avocats de la société ENEDIS. Il est clair que l'Etat passe en force sur ce sujet et la dernière note de l'AMF que je vous ai transmise et qui sera jointe en annexe de ce compte rendu le prouve. Sur cette note on peut constater que sur le fond les communes n'ont pas de pouvoir.

La délibération a surtout été suspendue par rapport au fait que nous demandions aux usagers de se signaler s'ils autorisaient la pose du compteur.

Le point éclairci par la procédure est la responsabilité de SDCEA et d'ENEDIS et pas de la commune en cas de problème.

*M. le Maire donne la parole au Conseil.*

⇒ **Cantine changement de prestataire :**

La commission appel d'offre a sélectionné un nouveau prestataire pour fournir les repas de la cantine. Ce prestataire était classé n°1 par la commission et lorsque nous nous sommes renseignés auprès d'autres communes déjà clientes nous n'avons eu que des retours positifs autant sur la qualité des repas que sur le sérieux du suivi.

A ce jour les retours de nos services sont également très bons, meilleur équilibre des repas, meilleur goût, fourniture de serviettes, fourniture d'un tableau de réchauffage des plats...

Par contre vu les délais légaux pour mener à bien l'appel d'offre et valider les offres Mr le Maire propose de changer de méthode. Au lieu de relancer un appel d'offre chaque année, il est proposé de décider au mois d'avril de laisser se reconduire le contrat par tacite reconduction ou de le dénoncer et dans ce dernier cas de relancer dès le début du mois de Mai l'appel d'offre.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

⇒ **Travaux insonorisation cantine et salle d'évolution**

Les travaux sont terminés. Les résultats obtenus sont meilleurs que les résultats attendus. Le coût exact des travaux est de 13 700 €, nous avons obtenu 5 046 € d'aide de la CARSAT et nous attendons une attribution de la part de la CAF.

⇒ **Vente maison avenue de Foix :**

L'acheteur qui avait fait une offre à hauteur de 96 000 € s'est finalement désisté. Mr le Maire afin d'éviter de relancer une vente, a contacté l'acheteur arrivé en 2<sup>ème</sup> position afin de voir s'il était prêt à faire une offre à 96 000 €. Cet acheteur nous apportera une réponse dans les prochains jours.

Depuis nous avons clarifié la procédure à respecter. Comme ce logement est conventionné, le futur acheteur doit d'abord être locataire du bien et répondre aux critères de revenus à respecter. Ce dernier acheteur potentiel répond comme le premier à tous les critères donc le montage serait, s'il décide de se porter acquéreur au prix de 96 000 € :

Location du bien

Dans la foulée achat du bien.

Sous 3 mois maximum la vente peut ainsi être réalisée voire même en 2 mois. Si cet acheteur ne peut ou ne veut pas acheter nous relancerons les démarches de vente

*M. le Maire donne la parole au Conseil.*

*La poursuite de la vente avec le 2<sup>ème</sup> acquéreur est mise au vote*

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

### ⇒ **Nouvelle délibération financement Halle**

La future création de la communauté d'agglomération peut avoir un impact sur le financement de la Halle. Nous avons demandé des aides, du Département, de l'Etat (DETR) et de l'Europe à travers les fonds FEADER. Hors, une communauté d'agglomération ne peut pas cumuler les fonds DETR avec les fonds LEADER. Ce qui est vrai pour la communauté d'agglomération, n'est pas forcément vrai pour les communes qui composent cette communauté d'agglomération. Par principe de précaution, il est recommandé de prendre une nouvelle délibération. En augmentant le taux de la demande à son maximum nous arrivons quasiment au financement initial à 2% près.

De plus, cerise sur le gâteau peut être, d'ici l'an prochain les règles seront claires pour les communes et donc si nous avons le droit de demander de la DETR nous serons en mesure de décider ou non de le faire.

Pas de remarques ou questions particulières sur ce point.

Vote de la nouvelle délibération avec aide du Département, Leader Feader et auto-financement

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

### ⇒ **Ancienne maison Alabert. 1 mur menace de s'effondrer.**

Nous avons été informés par le voisinage qu'un mur menaçait de s'effondrer. Le propriétaire de cette maison a été reçu sur place le 16 septembre 2016 et nous lui avons exposé la procédure que nous allions engager si aucuns travaux n'étaient réalisés rapidement. Le propriétaire s'est engagé à réaliser les travaux très vite. Nous lui avons demandé de nous indiquer par écrit la date à laquelle il aura sécurisé ce mur. Nous devrions recevoir le courrier dans les prochains jours. Suivant le délai et les travaux réalisés nous déciderons ou non de lancer la procédure mais nous privilégions pour l'instant l'accord amiable.

Procédure pour le contraindre à sécuriser la construction sous peine d'être contraint à la démolition

### ⇒ **Sélection du candidat sur le poste ATSEM / ALAE**

Le groupe ayant procédé à la sélection des candidats a choisi la candidate Cindy Bernard.

### ⇒ **Modification contrat Frédéric Monié**

Vu la demande de mise en disponibilité à compter du 1/01/2017 de M. Durand Bernard, nous pensons ne pas renouveler ce poste. Par contre Mr. Frédéric Monié souhaiterait également passer sur un poste uniquement technique et arrêter la partie animation.

Vu le départ de M. Durand, il sera plus confortable pour les services techniques de pouvoir compter sur la présence de Frédéric Monié pendant les vacances scolaires.

Au niveau de l'animation il faudra toutefois remplacer M. Monié.

M. le Maire propose donc de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe au 1 janvier 2017 (passage d'un mi-temps à un temps plein). Dans un 2<sup>ème</sup> temps sera supprimé le poste d'adjoint d'animation

Le débat est ouvert et la proposition est ensuite mise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

⇒ **Avancement de grade de Françoise Girabet :**

Mme Girabet a obtenu son passage au grade de rédacteur. Il est proposé de nommer Mme Girabet à ce poste à compter du 1 novembre 2016.

Ceci permettra de régulariser un écart légal sur le traitement de sa paye qui existe depuis plus de 15 ans.

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

⇒ **Correction PPR :**

Une erreur s'était glissée dans le PPR. Un fossé n'était pas représenté au bon endroit sur les plans il coupait une parcelle par la moitié alors qu'en réalité ce fossé se trouvait en bordure de parcelle.

C'est lors de l'élaboration du PLU que M. Tartié s'était rendu compte de cette erreur. Il avait alors engagé une demande de régularisation à l'ancien Maire Mr Jean Christophe Bonrepaux. Les services d'état ont maintenant validé le bien-fondé de la demande de M. Tartié et donc corrigé leur erreur. Il est demandé également au conseil municipal de valider cette correction.

L'erreur avait déjà été signalée lors de l'élaboration du PLU par l'équipe précédente.

La correction du PPR portant sur la parcelle construite par les enfants de M. Tartié et M. Hernandez ils quittent la salle afin de ne pas prendre part au vote.

Le débat est ouvert et la résolution est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>12</b>	<b>12</b>				<b>12</b>

⇒ **Remboursement GRDF compteur supprimé :**

Lors des travaux réalisés sur les bâtiments de la mairie et de la bibliothèque l'ancienne municipalité n'avait pas résilié l'abonnement d'un compteur qui avait été déposé.

M. le Maire avait démarré une action avec l'aide de la CRE afin de récupérer les sommes facturées à tort. Ce dossier est maintenant classé, GRDF nous a remboursé les 19 407 € facturés à tort et nous a même dédommagés de 500 € de plus.

Pas de remarque ou question particulières sur ce point.

⇒ **Cession licence Taxi Deramond :**

M. Déramond a décidé de céder la licence de taxi dont il bénéficiait sur la commune. M. Cazalbou s'en est porté acquéreur.

La licence reste à St Paul.

La cession de cette licence est soumise au vote

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

⇒ **Information communauté d'agglomération position conseil municipal :**

Le regroupement entre les communautés des communes du pays de FOIX et de VARILHES avance assez vite maintenant. Les règles de fonctionnement commencent à se mettre en place. Pour les compétences obligatoires ceci se fera dans la durée mais des évolutions concernant le fonctionnement seront nécessaires. Pour les compétences facultatives nous connaissons maintenant la volonté des dirigeants actuels des deux communautés des communes.

Pour les compétences obligatoires celle qui risque de poser quelques problèmes sera la compétence ordures ménagères pour laquelle les grilles de tarifications sont très différentes. Un tarif unique sur la communauté des communes de Varilhes et plusieurs tarifs sur la communauté des communes du pays de FOIX. Plus deux services statutairement différents. SMECTOM pour VARILHES et en gestion directe pour FOIX.

Sur toutes les compétences des différences de traitement ou de fonctionnement pourront exister mais il faudra tout de même une certaine logique et une certaine cohérence.

Deux compétences importantes qui nous touchent de prêt vont sûrement basculer en début d'année 2017. Il s'agit de :

- La mise en réseau des bibliothèques
- La jeunesse (pour nous centre jeune et centre de loisir)

La compétence voirie menée par la communauté des communes de Varilhes sera également mise en œuvre au niveau communauté d'agglomération.

Nous ne connaissons pas exactement les modalités de transfert de ces deux compétences. Il en est de même d'ailleurs pour les autres.

Je pense que vu le contexte, il est plus intéressant pour nous de valider le regroupement des deux communautés des communes et de travailler de façon à accompagner au mieux ces transferts de compétences, sachant que si notre fonctionnement est reconnu, il y aura moyen de le défendre et de le faire évoluer correctement dans le temps pour répondre à la fois au besoin de cohérence à l'intérieur de la future communauté d'agglomération et au besoin de nos administrés.

Pour les points évoqués ci-dessus, il y aura forcément des évolutions. Parfois des pertes, parfois des gains de service, à nous d'être suffisamment agiles pour en tirer le meilleur, mais s'opposer aux évolutions ne ferait que nous mettre à l'écart des prises de décision.

M. Bonrepaux est favorable aux 2 premiers points mais a plus de réserve sur le point de la voirie, quel contrôle de la masse financière ? Le transfert de la bibliothèque achèvera le schéma de mise en réseau

Attention au transfert des budgets : les bons élèves pourraient se voir pénaliser car ils ont investi jusque-là des sommes qu'ils continueront à reverser.

Le temps de la négociation sera indispensable pour une mise en place équitable.

Hubert Labeur sur la partie voirie : certes il y a l'aspect des subventions communauté des communes mais il y a aussi le gain sur le marché commun.

Jean Christophe Bonrepaux : les subventions mises sur la voirie ne seront pas disponibles pour d'autres projets

L'avis du conseil municipal est recueilli.

Est mis au vote la poursuite de la participation à la démarche de mise en place de la communauté d'agglomération et notre position par rapport aux transferts de compétences ci-dessus :

<i>Nbre votants</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Nul</i>	<i>Abstention</i>	<i>TOTAL</i>
<b>14</b>	<b>14</b>				<b>14</b>

⇒ **Questions et informations diverses :**

↳ Hubert Labeur : Pont de Labat, il y avait eu une étude. Des travaux sont indispensables. Possibilité de subvention à hauteur de 70 % mais pour 30 000 € maximum. L'ONF pourra être maître d'œuvre. Une étude complémentaire concernant la capacité du pont pour le passer à 9 ou 10 tonnes par essieux est nécessaire. Mr Labeur va se rapprocher de l'entreprise CANCELA pour mener cette étude.

↳ Hubert Labeur : M. Bonnans essaye de créer 3 lots à mettre à la vente au Carailé,

↳ Jean Jacques Hernandez : Vernajoul demande à nouveau à utiliser le terrain. Le problème est que l'occupation du terrain est déjà importante cette année et que nous avons déjà refusé à Tarascon.

Jean christophe Bonrepaux: Vernajoul a moins les moyens que Tarascon pour trouver une solution.

Jean Jacques Hernandez : A priori le terrain de Montgailhard n'est pas très utilisé.

Mr Le Maire : Nous allons donc demander au club de Vernajoul de se rapprocher de Montgailhard dans un premier temps.

↳ Jean Jacques Hernandez : Le passage piétonnier entre le lotissement Sicre et l'école sera finalisé en semaine 40 logiquement.

\* \* \*

***La séance est levée à 22heures13***